

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 757 Conventions de partenariats La Poste, RATP, Clairefontaine-Rhodia, BIC, France Télévisions pour la première édition de l'évènement Paris'écrit, dédié à l'écriture manuscrite à Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec La Poste, RATP, Clairefontaine-Rhodia, BIC et France Télévisions pour la première édition de l'opération Paris'écrit, jointes en annexe ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les principes des conventions de partenariat pour l'opération Paris'écrit 2019 avec La Poste, la RATP, Clairefontaine-Rhodia et BIC.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat média avec France Télévisions.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO